

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-234

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires - Avenant n°3 à la convention avec Habitat Sud Atlantic (HSA).

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 10 décembre 2015, une convention permettant à Habitat Sud Atlantic (HSA), seul bailleur social présent sur les deux quartiers prioritaires de Bayonne, de bénéficier d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les logements sociaux.

Cet abattement fiscal permet aux organismes HLM situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de compenser partiellement les surcoûts de gestions liés aux besoins spécifiques de ces quartiers, qui pèseraient trop lourd sur les charges des locataires.

L'application de cet abattement aux organismes HLM n'étant pas systématique, une convention doit être établie entre les partenaires du Contrat de Ville, détaillant les mesures mises en œuvre par le bailleur social dans le but d'améliorer la qualité des services aux habitants. Plusieurs actions peuvent être envisagées à ce titre : l'amélioration de l'entretien du patrimoine, la gestion différenciée des espaces, le soutien au personnel, souvent en complémentarité avec les autres politiques publiques conduites.

Pour les quartiers prioritaires de l'agglomération bayonnaise, la signature de cette convention est intervenue en mai 2016, pour la période 2016-2018. Un avenant prolongeant les dispositifs sur le période 2019-2020 a été approuvé par le Conseil municipal le 13 décembre 2018, puis un second avenant de prolongation pour la période 2021-2022 a été voté par le Conseil municipal le 9 décembre 2020.

La loi de finances pour 2022 a prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, la durée d'application de l'abattement et la durée du Contrat de Ville en cours.

Compte tenu du bilan des actions menées dans le cadre des précédents avenants jugés positif par l'ensemble des partenaires, il est proposé la conclusion d'un troisième avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière afin de la proroger jusqu'en 2023.

Il est demandé au Conseil municipal:

- d'approuver la prorogation d'une année du dispositif d'abattement à la taxe foncière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le troisième avenant à la convention de mai 2016, joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



**Avenant n° 3 à la convention triennale (2016-2018) d'utilisation de
l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de
l'Agglomération Pays Basque
Prorogation d'une année de la convention
Période 2023**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques, Julien CHARLES,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par son Président, Jean-René ETCHEGARAY,

La Ville de Bayonne, représentée par son Maire, Jean-René ETCHEGARAY,

Et

Habitat Sud Atlantic, Office Public de l'Habitat, représenté par son Directeur général, Monsieur Lausséni SANGARE,

Préambule

Dans sa rédaction en vigueur antérieure à la loi de finances pour 2022, l'article 1388 bis du CGI prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des logements locatifs sociaux appartenant à des organismes Hlm ou à des SEM pour les impositions établies jusqu'en 2022, dès lors qu'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) et qu'un contrat de ville a été signé.

Cet abattement est également subordonné à la signature d'une convention d'utilité, annexée au contrat de ville, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022, a prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, la durée d'application de l'abattement et la durée des contrats de ville en cours.

Il convient donc de signer le présent avenant, 3ème à la convention initiale, pour convenir des actions éligibles en contrepartie de l'abattement consenti.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

-I- Objet de l'avenant

Habitat Sud Atlantic, la Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération Pays Basque sont cocontractants avec l'Etat du « Contrat de ville » signé en date du 25 septembre 2015 qui couvrait la période 2016-2020. Une prolongation a été signée le 28 avril 2020 sur la période 2021-2022.

Une convention d'utilisation de la TFPB liée à ce contrat a été signée en date du 4 mai 2016 pour la période 2016-2018. Deux avenants ont été signés en 2018 et 2020, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objet de ce nouvel avenant vise à prolonger de nouveau cette convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Conformément à la convention, les bilans de mise en œuvre de cette mesure au titre des années 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ont été communiqués et sont jugés satisfaisants. Les partenaires s'accordent sur la qualité des actions menées.

Afin de bénéficier de la prolongation du dispositif, les parties conviennent de proroger la durée de la convention jusqu'en 2023, afin de couvrir la période du Contrat de Ville.

-II- Programmes d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB

Les programmes d'actions 2023 figurent en annexe 1 et 2 de la convention.

Les parties conviennent de mettre l'accent sur les initiatives visant à soutenir l'emploi et à diversifier les partenariats associatifs mis en place dans le cadre de l'abattement TFPB.

-III- Durée et modalités de reconduction de la convention

La convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023, soit sur la durée restant à courir du Contrat de ville.

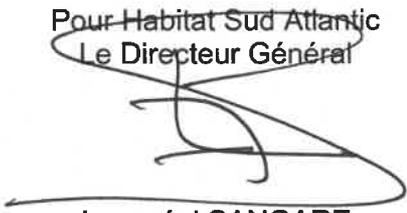
-IV- Evaluation

Chaque année, le bilan des actions menées sera adressé à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville, ainsi qu'au Conseil Citoyen de chaque quartier.

-IV- Autres dispositions

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Bayonne, le

<p>Pour l'Etat</p> <p>Le Préfet Julien CHARLES</p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque</p> <p>Le Président Jean-René ETCHEGARAY</p>
<p>Pour la Ville de Bayonne</p> <p>Le Maire Jean-René ETCHEGARAY</p>	<p>Pour Habitat Sud Atlantique Le Directeur Général</p>  <p>Lausséni SANGARE</p>

SAINTE-CROIX MOUNEDE

Annexe I

Ville de BAYONNE
Année 2023

Nombre de logements 1288

Quartier Prioritaire Ste Croix Mounédé

Thèmes nationaux	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2023	Financement Bailleur	Autre financement	Taux de valorisation
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance					
	Agents de médiation sociale	Annuel	10 000,00 €	HSA		100%
	Agents de développement social et urbain					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité					
Formation/soutien des personnels de proximité	Référents sécurité					
	Formation spécifique (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social..)		10 000,00 €			100%
	Sessions de coordination Inter-acteurs					
Sur-entretien	Dispositif de soutien					
	Renforcement du nettoyage	Annuel	83 000,00 €	HSA		100%
	Enlèvement de tags et graffitis	Annuel	4 000,00 €	HSA		100%
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention					
Gestion des déchets et encombrants	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs..)	Annuel	40 000,00 €	HSA		100%
	Gestion des encombrants	Annuel	7 000,00 €	HSA		100%
	Renforcement ramassage papier et détritux					
Tranquillité résidentielle	Enlèvement des épaves					
	Dispositif tranquillité					
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	Annuel	5 000,00 €	HSA		100%
	Surveillance des chantiers					
Concertation / sensibilisation des habitants	Analyse des besoins de vidéosurveillance					
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, etc..	Annuel	10 000,00 €	HSA		100%
	Participation/Implication/Formation des locataires et associations de locataires	Annuel	3 000,00 €	HSA		100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Enquête de satisfaction territorialisée	Annuel	3 000,00 €	HSA		100%
	Soutien aux actions faorisant le vivre ensemble	Annuel	25 000,00 €	HSA		100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Annuel	5 000,00 €	HSA		100%
	Services spécifiques aux locataires					
	Action d'insertion (chantier jeunes, chantiers d'insertion)	Annuel	4 000,00 €	HSA		100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, signalétique)	Annuel	55 000,00 €	HSA		100%
	Surcoût remise en état des logements	Annuel	50 000,00 €	HSA		100%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicode, Vigik..)					
			TOTAL			100%
						314 000 €

CITADELLE-MAUBEC

Ville de BAYONNE
Année 2023

Nombre de logements 429

Annexe 2

Quartier Prioritaire Citadelle - Maubec

Thèmes nationaux	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2023	Financement Bailleur	Autre financement	Taux de valorisation
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance					
	Agents de médiation sociale					
	Agents de développement social et urbain					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	Annuel	10 000,00 €	HSA		100%
	Référents sécurité					
Formation/soutien des personnels de proximité	Formation spécifique (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social..)		5 000,00 €			100%
	Sessions de coordination inter-acteurs					
	Dispositif de soutien					
Sur-entretien	Renforcement du nettoyage	Annuel	5 000,00 €	HSA		100%
	Enlèvement de tags et graffitis					
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention					
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs..)	Annuel	20 000,00 €	HSA		100%
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des encombrants	Annuel	3 000,00 €	HSA		100%
	Renforcement ramassage papier et détritrus					
	Enlèvement des épaves					
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité					
	Vidéosurveillance (fonctionnement)					
	Surveillance des chantiers					
	Analyse des besoins de vidéosurveillance					
Concertation / sensibilisation des habitants	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, etc..	Annuel	45 000,00 €	HSA		100%
	Participation/Implication/Formation des locataires et associations de locataires					
Animation, lien social, vivre ensemble	Enquête de satisfaction territorialisée	Annuel	1 500,00 €	HSA		100%
	Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble	Annuel	8 000,00 €	HSA		100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Annuel	2 000,00 €	HSA		100%
	Services spécifiques aux locataires					
	Action d'insertion (chantier jeunes, chantiers d'insertion)	Annuel	2 000,00 €	HSA		100%
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, signalétique)	Annuel	45 000,00 €	HSA		100%
	Surcoût remise en état des logements	Annuel				
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicode, Vigik..)					
TOTAL			146 500 €			100%